

2020 numéro 16

5 décembre

## INFO SPMF 2020

COTISATION INTERPROFESSIONNELLE



Syndicat des Producteurs de Miel de France

### Comment va fonctionner la cotisation interprofessionnelle mise en place par INTERAPI

Depuis quelques semaines, la cotisation interprofessionnelle a été mise en place. Les choses sont organisées de la façon suivante.



Observatoire production de miel et gelée royale 2019

#### Pour le collège production :

L'appel de cotisation est fait par la MSA. Chacun peut en prendre connaissance dans le bordereau d'appel sous l'onglet « contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers », intitulé, « contribution INTERAPI ».

Compte tenu des 5 000 apiculteurs déclarés avec plus de 50 ruches, le montant maximum prévisible à récolter est de :

2 000 professionnels	X 160.00 € =	320 000.00 €
3 000 pluriactifs	X 60.00 € =	180 000.00 €
<b>Total :</b>		<b>500 000.00 €</b>

#### Pour le collège commercialisation :

Le projet d'accord du 6 mai, refusé par les autorités compétentes pour cause de non-représentativité, a été amendé le 2 juillet 2020. Les conditionneurs n'ont pas d'obligation et c'est la grande distribution qui se charge de collecter 0.01€/kg en masse globale des 20 500 tonnes qui sortent des caisses des super, et hypermarchés.

**Arrondi à 20 000 tonnes cela fait au total : 200 000.00€,  
Soit un total théorique de 700 000.00€ tous collèges confondus.**

Pour la première année, les optimistes tablent sur 75% de recouvrement soit 525 000.00€. Les pessimistes qui s'attendent à 50% espèrent parvenir à 350 000.00€.

Rappelons que, avec l'importation, les ventes totales de miel en France sont évaluées à 45 350 tonnes. L'exportation, les industries agroalimentaires et la restauration hors foyer sont dispensés de cotisation. On ne sait pas encore comment seront prélevées les ventes par correspondance et boutiques spécialisées.

Pour des raisons de fond qui tiennent à l'utilisation du budget et au mode de fonctionnement d'INTERAPI, depuis le printemps dernier, le SPMF s'est abstenu sur tous les votes au sein de l'interprofession.

Tous les détails seront fournis et débattus d'ici à la prochaine AG fin janvier 2021.

Tous les chiffres mentionnés sont extraits du dernier observatoire France Agri-Mer de juillet 2020  
Consultez les dossiers SPMF et le blog du site

Info SPMF N° 2020/16—Samedi 5 décembre 2020

[020 07 24 Agrex enquête Observatoire miel et GR 2019](https://spmf.fr/blog/observatoire-production-de-miel-et-gelee-royale-2019/)

<https://spmf.fr/blog/observatoire-production-de-miel-et-gelee-royale-2019/>



Syndicat des Producteurs de Miel de France

Chambre d'Agriculture du Gers  
Route de Mirande  
BP.70161  
32003 AUCH CEDEX

Téléphone : 05.62.61.77.95  
Courrier :  
[contact@spmf.fr](mailto:contact@spmf.fr)  
[jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

**SPMF, Syndicat des Producteurs de Miel de France, au service de la défense de l'Abeille et du Miel**

Retrouvez-nous sur le web :

<https://www.spmf.fr/>

<https://www.apiservices.biz/fr/spmf>

Le SPMF a été fondé en 1931 par un petit groupe d'apiculteurs professionnels. Ils souhaitent un lieu de rencontre pour pouvoir débattre des vrais problèmes qu'ils rencontraient sur le plan économique, en particulier la fraude. Même si nous sommes une petite production, il s'agit donc d'un véritable syndicat professionnel.

Nos préoccupations sont les mêmes que celles de tous nos collègues des autres productions agricoles :

- Organisation du marché et regroupement de l'offre,
- Lutte contre la fraude,
- Transparence et établissement de statistiques fiables permettant d'appréhender avec rigueur les difficultés du métier,
- Construction et animation d'une interprofession apicole,
- Création et participation à un institut technique de filière,
- Etc.

Nous sommes, viscéralement, un syndicat professionnel ouvert et transparent. Preuve en est s'il en était besoin, pour les sociétés commerciales et tous les particuliers qui s'intéressent à l'abeille et au miel, la possibilité de cotiser pour recevoir toutes nos informations et assister à toutes nos réunions, y compris l'assemblée générale statutaire.

En marge de cette assemblée générale, nous organisons chaque année, sur un sujet d'actualité, une « journée ouverte », accessible à tous publics.

En résumé, loin d'être préoccupés par une catégorie d'apiculteurs, nous sommes concentrés sur la défense de la santé de l'abeille et de la qualité du miel.

C'est à nos yeux le seul moyen pour que tous ceux qui vivent de ce métier comme les passionnés qui en font leur loisir puissent s'épanouir dans leur activité respective.

Pour le SPMF

Joël Schiro

